

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2026

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 3a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Clément VERGNE, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Christèle COURSAT, M. Michel BREUILH par M. Bernard COMBES M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Christine DEFFONTAINE par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL 2026 pour la rénovation du CRD – Tranche 2

Monsieur le Maire expose :

Le bâtiment, construit dans les années 1980, qui est occupé par le Conservatoire à Rayonnement Départemental n'a pas, depuis sa construction, fait l'objet de gros travaux d'entretien.

En 2025, il a été décidé et engagé une réhabilitation importante de ce bâtiment afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et des familles mais aussi les conditions de travail des enseignants.

La première tranche de travaux a concerné le niveau 2 (espace administratif et quelques salles de cours ainsi que le hall d'entrée du bâtiment).

Ces travaux d'aménagement sont les suivants :

- Dépose de toutes les installations
- Cloisonnement de l'ensemble des salles
- Installation de portes phoniques

- Installation de nouveaux faux-plafonds
- Peinture
- Isolation phonique de certains bureaux
- Réalisation d'un sanitaire PMR

En 2026, il est prévu d'engager la seconde tranche de ces travaux qui concernera le troisième étage de l'établissement ainsi que les circulations verticales.

Au troisième étage ce sont des salles de cours et l'auditorium qui seront réaménagés avec des travaux de même nature que sur le second niveau pour un montant estimatif de 512 342,50 euros HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif à la rénovation du CRD – Tranche2 - dont le montant s'élève à 512 342,50 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurante élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention aussi élevée que possible à l'Etat au titre de la DSIL pour financer ce projet.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le :
Date et ref de l'accusé de réception :

DBA - 27012026

03 FEV. 2026

03 FEV. 2026



Rénovation du CRD – Tranche 2

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 03 FEV. 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 03 FEV. 2026

DBA - 27/01/2026



Vu,

Le Maire,

Bernard COMBES



Groupe
DEJANTE

DEJANTE
VRD & CONSTRUCTION
SUD-OUEST

75, av. de la Libération
19360 MALEMORT
Tél. 05 55 92 80 10
contact1@dejante-infra.com

www.dejante-infra.com



Economie de la Construction

**Travaux de rénovation du Centre à Rayonnement
Départemental André Malraux - Tranche 2 travaux R+3
Ville de TULLE**

Avant-Projet Sommaire

(Janvier 2026)

Sommaire

1. Avant-propos	3
1.1. Les interlocuteurs	3
2. Notice sommaire	4
2.1. Désamiantage / Déplombage	4
2.2. Menuiseries intérieures	5
2.3. Plâtrerie – Isolation – Peinture	5
2.4. Carrelage – Faïence - Sols souples	6
2.5. Electricité – Cf – CF	7
2.6. Chauffage – Rafrachissement – Ventilation – Plomberie	8
3. Estimatif des travaux – PHASE APS	10

1. Avant-propos

Le présent dossier concerne la rénovation du troisième étage du Centre à Rayonnement Départemental situé sur la Ville de Tulle.

Au sein du Centre à Rayonnement Départemental de la Ville de Tulle, la Mairie a décidé d'engager des travaux de rénovation portant sur trois niveaux du bâtiment. La présente étude concerne plus précisément la tranche 2 des travaux, relative au troisième étage du Conservatoire de musique.

La réflexion menée par la Mairie vise en priorité à améliorer le rafraîchissement des salles de cours, ainsi qu'à renforcer le traitement acoustique de la salle Berlioz, dédiée aux spectacles de musique et de danse.

Le présent document met en avant l'estimation en phase d'étude APS. Il s'agit d'un estimatif sommaire qui devra être affiné lors de la phase d'étude suivante plus approfondie, laquelle apportera plus de précisions et d'éléments de travail (étude acoustique, étude thermique, plans de détails, Avis du bureau de contrôle etc.).

Dans le cas présent, la maîtrise d'œuvre a pris en compte les informations et souhaits de la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de nouveaux plans d'aménagement.

Le présent prend en compte les documents annexes suivants :

- Le plan d'état des lieux fourni par le maître d'ouvrage et vérifié sur site
- L'audit énergétique – élaboré par a2I bureau d'études en date du 12/03/2024
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant la réalisation de travaux datant du 29/08/2023 et transmis par DIAG EXPERT
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant la réalisation de travaux datant du 31/08/2023 et transmis par DIAG EXPERT

RAPPEL : Cet estimatif sera affiné lors de la phase d'étude suivante avec les précisions et d'éléments du RICT du bureau de contrôle

1.1. Les interlocuteurs

Pour la Ville de tulle :

- | | |
|--|---|
| M. GENESTE Pierre (Directeur de services techniques) | 0630967484 - pierre.geneste@ville-tulle.fr |
| Mme. PICCININI Tess (Responsable pôle infrastructures) | 06 77 03 67 57 - Tess.PICCININI@ville-tulle.fr |

Pour le bureau d'études DEJANTE VRD & CONSTRUCTION SO :

- | | |
|---|---|
| M. DARTIGEAS Clément (Gérant) | 06 22 87 48 83 - cdartigeas@dejante-infra.com |
| M. AVEY Keiran (Economiste de la Construction) | 06 07 70 51 15 – kavey@dejante-infra.com |
| M. MONTAL Nicolas (Responsable/Ingénieur Fluides) | 06 15 06 02 77 – nmontal@dejante-infra.com |

2. Notice sommaire

2.1. Désamiantage / Déplombage

Selon le rapport de mission de repérage des matériaux amiantés n°23BL/08-5028 du 29/08/2023, la société d'expertise DIAG EXPERT précise que les travaux sont à réaliser conformément aux dispositions du Code du travail (articles R. 4412-94 à R. 4412-148) et du décret n°2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante

- Selon le rapport de mission de repérage des matériaux contenant du plomb n°MI2308037118 du 31/08/2023, la société d'expertise ATERPLO précise que les Travaux à exécuter conformément au Code de la santé publique (articles R.1334-1 à R.1334-13) et à l'arrêté du 19 août 2011 relatif à la prévention du risque d'exposition au plomb.

- **Travaux de désamiantage :**

- Dépose complète des revêtements de sol en dalles thermoplastiques et de la colle fixée au support contenant de l'amiante (colle jaune), dans la salle de cours située au niveau R+3.

- **Dépose de matériaux non inertes contaminés :**

- Dépose de l'enduit plâtre au droit des locaux sanitaires situés aux niveaux R+3.
- Retrait de la colle de faïence en place dans les WC du niveau R+3.

- **Dépose de matériaux non inertes contaminés :**

- Dépose de panneaux allèges des menuiseries extérieures au niveau R+3

- **Travaux de retrait de matériaux contenant du plomb :**

- Dépose des plinthes en bois recouvertes de peintures au plomb au niveau R+3.
- Décapage des huisseries métalliques également recouvertes de peintures contenant du plomb, au R+3.

NOTA - Tous les déchets générés seront triés, conditionnés et évacués conformément à la réglementation en vigueur sur les déchets dangereux (amiante, plomb).

- Les interventions seront réalisées en zones confinées avec mesure de l'empoussièrement, selon les niveaux de risque définis par la réglementation.

- Pendant les opérations de dépollution, l'absence totale de coactivité sera exigée afin de garantir la sécurité des intervenants et la conformité réglementaire.

2.2. Menuiseries intérieures

- Création d'ouverture et pose de bloc porte deux vantaux entre la salle Berlioz et salle de cours pour la création d'un rangement des instruments musicaux.
- Fourniture et pose de portes âme pleine prépeinte acoustique (avec seuil suisse) 1 vantail ou deux vantaux – pour l'ensemble des salles de cours et salle Berlioz compris hublots circulaires
- Meuble plan de travaux pour régie scénique de la salle Berlioz
- Plinthes bois en médium de 7cm de hauteur à peindre par le lot peinture (dans toutes les pièces revêtues d'un revêtement de sol PVC)
- Traitement acoustique de la salle Berlioz, fourniture et pose des panneaux acoustiques compris laine de roche absorbant sur l'ensemble des parois verticales
- Fourniture et pose d'une cloison amovible acoustique, comprenant une porte de service intégrée, repliable dans deux sens, assurant les performances acoustiques requises.
- Fourniture et pose d'un parquet bois délimitant un espace scène
- Accessoires divers butées de sol, habillages des portes et parois acoustiques
- Signalétique sur les portes des salles et bureaux

2.3. Plâtrerie – Isolation – Peinture

- Protection des sols pendant la durée des travaux sur l'ensemble des niveaux destinée à être rénovée
- Dépose des flocages en plafonds de l'ensemble des salles des cours, circulations et salle Berlioz
- Travaux de dépose et modification des faux plafonds pour passage des réseaux de climatisation dans l'ensemble des salles des cours et salle Berlioz compris dépose des dalles et ossatures métalliques
- Travaux de dépose des faux plafonds dans l'ensemble des circulations compris dépose et repose des dalles, les ossatures seront conservées
- Fourniture et pose de plafonds acoustiques de dimensions 600 x 600 ou 1200 x 600 (à choisir par le maître d'ouvrage) compris accessoires divers de finitions et pose d'une ossature primaire et ossature secondaire dans la salle Berlioz.
- NOTA : Les plafonds seront abaissés suivant les besoins des lots techniques, emplacements des cassettes de clim et hauteur nécessaire pour un chauffage ou rafraîchissement optimale
- Cloisons séparatives et de distribution de type 84/48 pour la création d'une salle de cours supplémentaire (parement BA 15) salle 7
- Fourniture et pose de contre cloisons en plaques de plâtres acoustiques pour les salles 02 et 18

- Travaux de préparation des supports avant mise en peinture des murs, dépose des revêtements muraux tels que papier peint des divers types
- NOTA : un ratissage des supports sera effectué en cas de difficultés lors de la dépose des revêtements muraux existants, afin de garantir la planéité nécessaire avant la mise en œuvre de la toile de verre.
- Fourniture et pose d'un revêtement mural de type toile de verre
- Mise en peinture des parois revêtues de toile de verre, des plafonds en plaque de plâtre standards, des portes bois, tuyauteries apparentes
- Travaux compris au niveau 3 dans l'ensemble des salles et bureaux et la totalité de la cage escalier du R-1 au R+4
- Nettoyage de fin de chantier

2.4. Carrelage – Faïence - Sols souples

- Dépose des sols souples des salles bureaux et circulations
- Ragréage autolissant sur plancher béton dans les zones le nécessitant.
- Revêtement de sol PVC dans tous les autres locaux :
 - Sols PVC en lés soudés (circulations)
 - Sols PVC acoustique de type Bolon avec une absorption sonore de 21dB dans les salles des cours et Salle Berlioz
- Fourniture et pose de carrelage au sol de dimensions 40 x 40 cm ou 30 x 30 cm suivant localisation compris plinthes assorties :
 - R10 dans la zone sanitaire
- Fourniture et pose de faïence (format des carreaux : 20 x 20 et/ou 25 x 40cm au-dessus des plans de travail sur 60cm de hauteur, en périphérie du WC sur 150cm de hauteur compris étanchéité préalable à l'eau
- Accessoires divers de finition (barre de seuil)

2.5. Electricité – Cf – CF

Electricité – Courants forts :

- Consignation des installations.
- Dépose des installations existantes non conservées dans l'état futur.
- Installations électriques de chantier.
- Vérification et renforcement de la prise de terre du bâtiment et liaison équipotentielle.
- Alimentation électrique depuis le TGBT existant.
- Remplacement des tableaux divisionnaires (AD) de chaque étage concerné par les travaux.
- Distribution et installation électrique selon NF C 15-100 depuis les armoires divisionnaires (AD),
- Mise en place de sous-comptages électriques par usage conformément à la réglementation.
- Equipement électrique des locaux comprenant :
 - o L'éclairage normal par luminaires de type LED,
 - o Les commandes d'éclairage par détection de présence dans les sanitaires et circulations,
 - o Les commandes d'éclairage manuelles dans les bureaux, salles de cours et d'activités,
 - o Les prises de courant et de communication (RJ45)
 - o L'alimentation électrique des équipements spécifiques (PAC, chauffe-eau,...)
- Equipements d'éclairage scénique et spécifique dans la grande salle de musique « BERLIOZ »
- Eclairage de sécurité réalisé par blocs autonomes assurant l'éclairage d'évacuation dans les zones rénovées,

Electricité – Courants faibles :

- Modification reprise de la baie de brassage existante.
- Réalisation d'un réseau informatique de catégorie 6,
- Reprise et modification de l'alarme incendie type 4,
- Equipement sono avec régie dans la salle « BERLIOZ ».

2.6. Chauffage – Rafraichissement – Ventilation – Plomberie

Chauffage – Rafraichissement des locaux :

- Isolement et consignation des réseaux de chauffage alimentant les émetteurs des locaux concernés par les travaux.
- Dépose des installations existantes non conservées dans l'état futur.
- Chauffage et rafraichissement de locaux par un ou plusieurs systèmes de pompe à chaleur réversible à détente directe à régulation inverter de type DRV comprenant :
 - o Une unité extérieure placée en toiture du bâtiment,
 - o Plusieurs unités intérieures de type cassette plafonnrière 4 voies ou gainable,
 - o Liaisons frigorifique entre les unités intérieures et extérieures,
 - o Evacuation des condensats,
 - o Thermostats d'ambiance simplifiés par local,
 - o Raccordements électriques depuis les attentes du lot électricité,
 - o Mise en service par le fabricant ou un installateur agréé.
- Nota : il sera prévu le traitement de la salle « Berlioz » en base, le reste des locaux de l'étage sont en option
- Option : mise en place d'une commande de gestion centralisée de l'installation de chauffage/rafraichissement (+ 4.000 € HT)

Ventilation double flux des locaux :

- Dépose des installations de ventilation existantes non conservées dans l'état projeté des locaux.
- Nettoyage des réseaux de ventilation existants conservés (antennes principales).
- Ventilation Mécanique Controlée double flux autoréglable comprenant :
 - o Bouche d'extraction et de soufflage autoréglable dans l'ensemble des locaux concernés par les travaux,
 - o Asservissement des débits sur détection de présence et/ou sonde CO2,
 - o Réseau d'extraction en gaine spiralée en acier galvanisé,
 - o Raccordement des bouches par gaine souple isolée phonique.
- Nota - Option : la centrale de traitement d'air ne semble plus fonctionner, il semble donc prudent de la remplacer pour le confort des occupants et la maitrise de l'énergie. En option, nous proposons ici le remplacement de la centrale de traitement d'air existante (+ 30.000 € HT).

Ventilation simple flux des sanitaires :

- Raccordement des sanitaires sur la ventilation simple flux autoréglable créée pour les sanitaires du R+2 et passant à proximité, qui comprendra :
 - o Bouche d'extraction autoréglable dans les sanitaires,
 - o Réseau d'extraction en gaine spiralée en acier galvanisé,
 - o Raccordement des bouches par gaine souple isolée phonique.

Plomberie - Sanitaire :

- Consignation et dépose des installations de plomberie non conservées dans l'état projeté des locaux.
- Raccordement sur les canalisations existantes à proximité.
- Mise en œuvre de chauffe-eau sanitaire électrique petite capacité à proximité de la kitchenette de la salle de pause, avec groupe de sécurité et accessoires.
- Raccordements électriques des chauffe-eau depuis les attentes laissées par le lot électricité.
- Canalisations de distribution, canalisations en tube cuivre écroui y compris calorifuge, vannes, purge, vidange,
- Canalisations de distribution terminale selon configuration, canalisations encastrées en tube cuivre recuit y compris collecteurs et vannes,
- Mise en œuvre d'équipements sanitaires selon plans :
 - o Cuvette WC avec réservoir attenant, double chasse 3/6 litres, abattant compris,
 - o Lave-mains avec robinetterie mitigeuse temporisée,
 - o Attente pour équipements spécifiques selon besoins.
- Mise en œuvre d'accessoires sanitaires PMR tels que barre de relevage WC.
- Canalisations d'évacuation, canalisations en tube PVC, y compris ventilation de chute,

3. Estimatif des travaux – PHASE APS

Récapitulatif Tous Corps d'États - Phase APS

A Malemort , le 23 Janvier 2026

Lot	Titre	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
1	DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE	47 500,00 €	9 500,00 €	57 000,00 €
2	MENUISERIES INTERIEURES- MENUISERIES EXTERIEURES	125 000,00 €	25 000,00 €	150 000,00 €
3	PLATRERIE - ISOLATION - PEINTURE	90 000,00 €	18 000,00 €	108 000,00 €
4	CARRELAGE - FAIENCE - REVETEMENT DE SOL	35 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €
5	ELECTRICITE	78 000,00 €	15 600,00 €	93 600,00 €
6	CHAUFFAGE - VENTILATION-PLOMBERIE	54 000,00 €	10 800,00 €	64 800,00 €
Total Travaux		429 500,00 €	85 900,00 €	515 400,00 €

Honoraires de maîtrise d'oeuvre € HT (9 % du montant € HT des travaux)		36 507,50 €
Divers et imprévus (3% du montant € HT des travaux)		12 885,00 €
TVA		9 878,50 €
Honoraires MOE en € T.T.C.		59 271,00 €

Montant d'opération (hors bureau de contrôle et coordinateur SPS)		478 892,50 €
TVA € HT		95 778,50 €
Montant d'opération en € T.T.C.		574 671,00 €

PSE EVENTUELLE

G	CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	<i>Climatisation des bureaux et salle des cours</i>	33 000,00 €	6 600,00 €	39 600,00 €
	<i>Commande centralisée</i>	4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €
	<i>Remplacement CTA DF</i>	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €
Total PSE EVENTUELLES		67 000,00 €	13 400,00 €	80 400,00 €

Estimation préalable réalisée à l'aide d'avant métrés et de ratios, elle est destinée à fixer l'ordre de grandeur de l'investissement à réaliser.

Le coût du projet dépendra de la mise au point définitive du projet et des prestations, de la variation des coûts de certains produits (acier, cuivre, ...) ainsi que la mise en concurrence des entreprises.

MALEMORT, le 23 Janvier 2026

Keiran AVEY
Nicolas MONTAL





VILLE DE TULLE

Pôle Infrastructures, Superstructures et Bureau d'études

Travaux de rénovation du Centre à Rayonnement Départemental André Malraux - Tranche 2 travaux R+3

Récapitulatif Tous Corps d'États - Phase APS

A Malemort , le 23 Janvier 2026

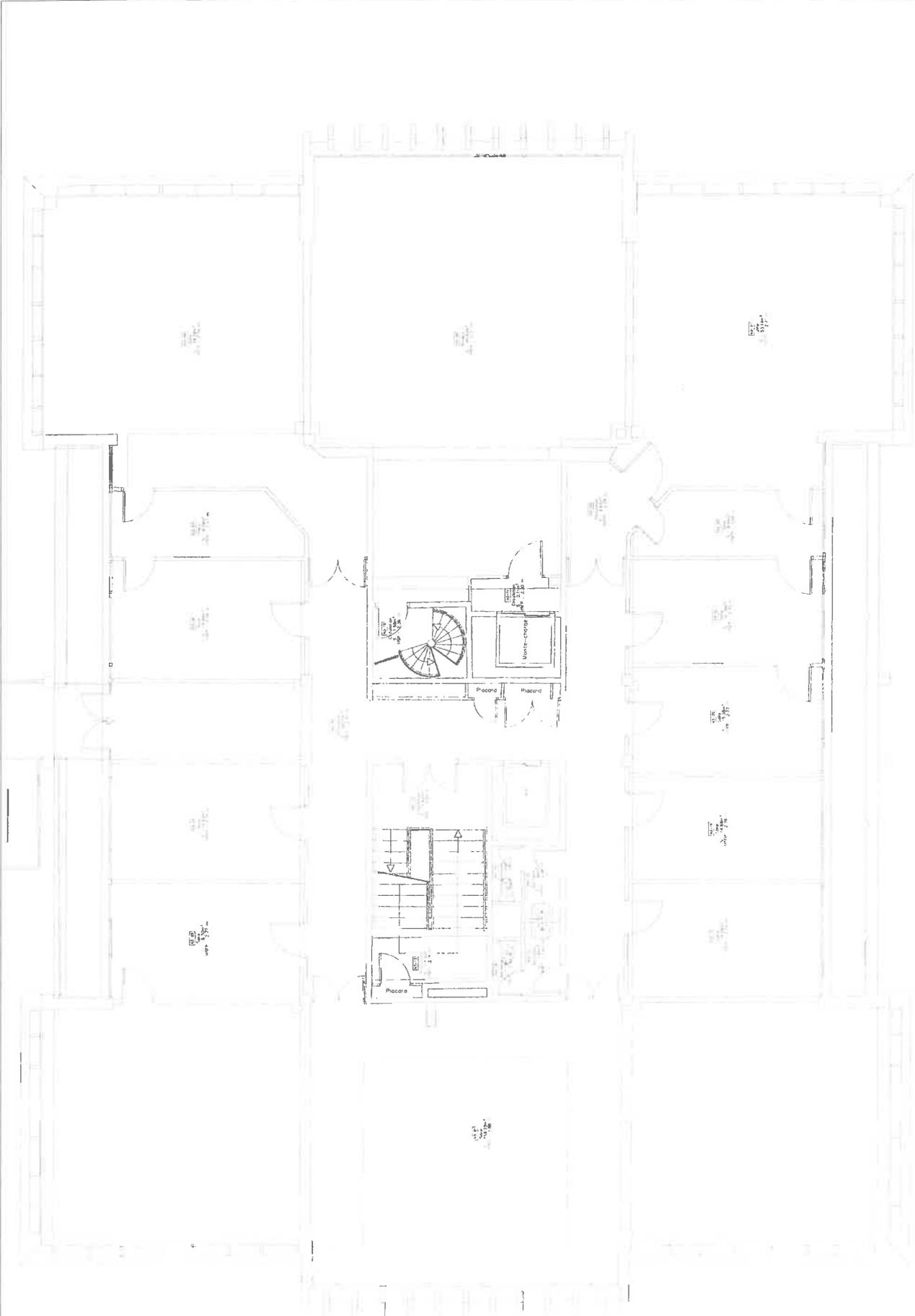
Lot	Titre	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
1	DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE	47 500,00 €	9 500,00 €	57 000,00 €
2	MENUISERIES INTERIEURES- MENUISERIES EXTERIEURES	125 000,00 €	25 000,00 €	150 000,00 €
3	PLATRERIE - ISOLATION - PEINTURE	90 000,00 €	18 000,00 €	108 000,00 €
4	CARRELAGE - FAIENCE - REVETEMENT DE SOL	35 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €
5	ELECTRICITE	78 000,00 €	15 600,00 €	93 600,00 €
6	CHAUFFAGE - VENTILATION-PLOMBERIE	54 000,00 €	10 800,00 €	64 800,00 €
Total Travaux		429 500,00 €	85 900,00 €	515 400,00 €

Honoraires de maîtrise d'oeuvre € HT (9 % du montant € HT des travaux)		36 507,50 €
Divers et imprévus (3% du montant € HT des travaux)		12 885,00 €
TVA		9 878,50 €
Honoraires MOE en € T.T.C.		59 271,00 €

Montant d'opération (hors bureau de contrôle et coordonateur SPS)		478 892,50 €
TVA € HT		95 778,50 €
Montant d'opération en € T.T.C.		574 671,00 €

PSE EVENTUELLE

6	CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	Climatisation des bureaux et salle des cours	33 000,00 €	6 600,00 €	39 600,00 €
	Commande centralisée	4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €
	Remplacement CTA DF	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €
	Total PSE EVENTUELLES	67 000,00 €	13 400,00 €	80 400,00 €



Maître d'ouvrage:

**DEJANTE VRD & CONSTRUCTION
SUD-OUEST**

Maître d'ouvrage:

VILLE DE TULLE

**RÉNOVATION D'UN ÉTAGE DU CENTRE A RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL (CRD)**

Echelle : **1/100**

Phase: **APS**

Plan n°: **EDL-R+3-JAN1**

Dossier n°:

25-0028

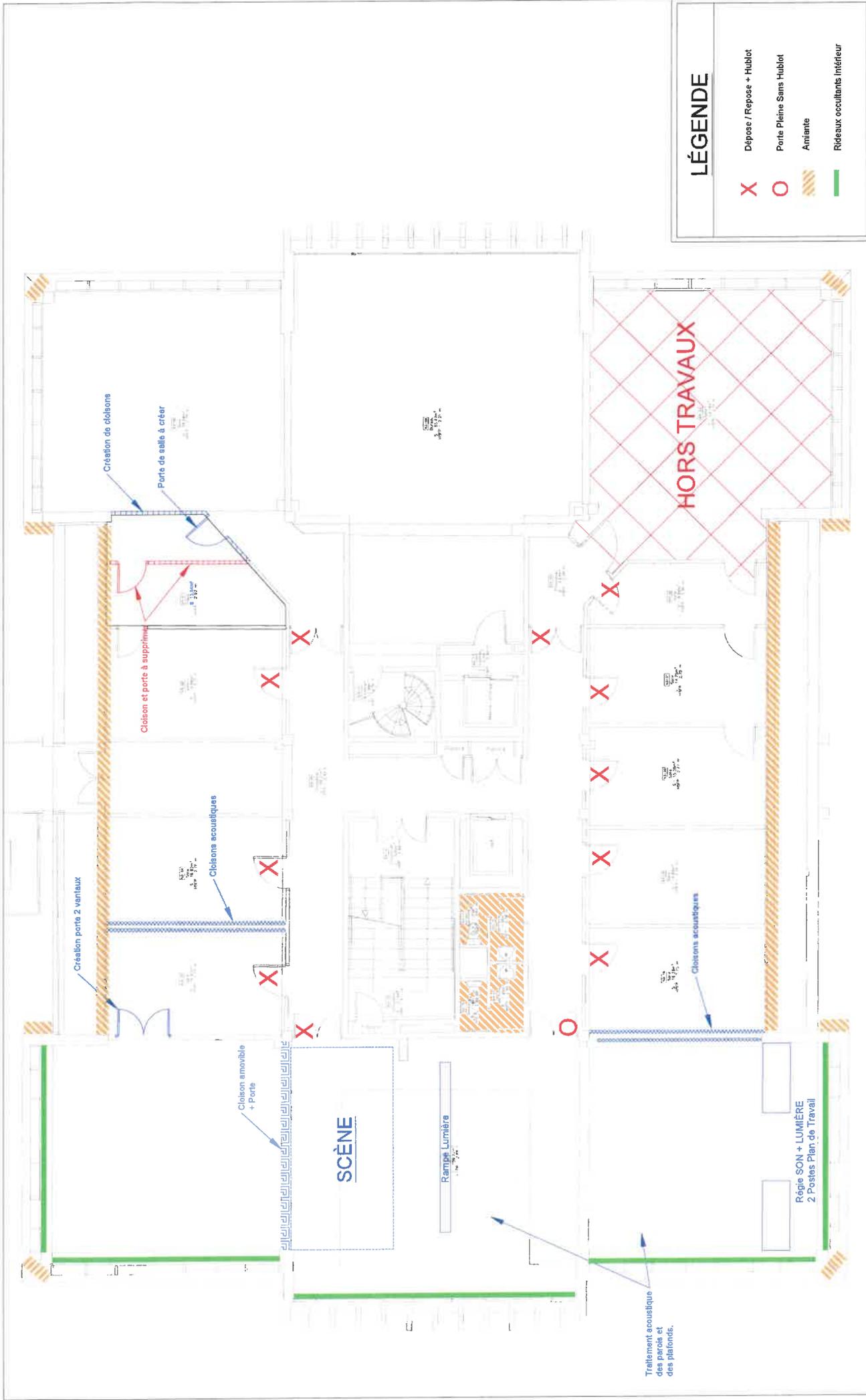
Ce Plan est la propriété de Groupe DEJANTE s.r.l. et ne peut être reproduit ou utilisé sans autorisation écrite.

PLAN EDL TRANCHE02 R+3

75, avenue de la Libération - 19360 Malemort - Tél : 05 55 52 80 10 - Choix 1



Maître d'ouvrage: Ville de Tulle, 19300 Malemort - Tél : 05 55 52 80 10 - Choix 1



LÉGENDE

- X Dépose / Repose + Hublot
- O Porte Pleine Sans Hublot
- Amiante
- Rideaux occultants Intérieur

Echelle : **1/100**
 Phase: **APS**
 Plan n°: **PROJET-R+3-JAN1**
 Dossier n°: 25-0028
 Ce Plan est le Propriété de Groupe DEJANTE Infa. Il ne peut être reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite.

RÉNOVATION D'UN ÉTAGE DU CENTRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD)

PLAN PROJET TRANCHE02 R+3

VILLE DE TULLE

Maître d'œuvre: **DEJANTE VRD & CONSTRUCTION SUD-OUEST**

DEJANTE Infa
 75, avenue de la Libération - 19360 Malemort - T41 : 05 55 92 80 10 - Chab 1



A Tulle, le 30 JAN. 2026

Plan de financement

Rénovation du CRD Tranche 2

Partenaires	Financement	%
DSIL	153 702,75 €	30,00%
Part Ville	358 639,75 €	70,00%
Total HT	512 342,50 €	100,00%



Maire,
Bernard COMBES.

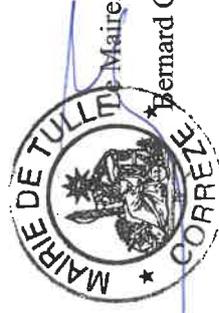


A Tulle, le 30 JAN. 2026

Demande de subvention DSIL

Echéancier

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Rénovation du CRD - Tranche 2	614 811,00 €	512 342,50 €	153 702,75 €	30%	2ème semestre 2026





A Tulle, le 30 JAN. 2026

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de rénovation du CRD (Tranche 2) pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 30 JAN. 2026

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) concerné par les travaux de rénovation, pour lesquels la Ville sollicite une subvention au titre de la DSIL, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.

